

## Mot du président

Toutes mes félicitations pour votre installation. Un beau projet s'ouvre à vous. Pour le vivre sereinement et durablement, il est impératif que vous pensiez à vous, à la main d'œuvre qui chaque jour réalisera les travaux. Si vous êtes absent de votre exploitation, qui assurera la continuité des travaux ? Nous travaillons avec du vivant, avec la météo : toutes les tâches ne peuvent pas attendre votre retour. Quelle solution avez-vous envisagée ? Le service de remplacement et son réseau de partenaire sont là pour vous accompagner. Rejoignez les 700 exploitants agricoles de l'Allier qui sont adhérents au service de remplacement.



### Service de remplacement Allier

60 cours Jean Jaurès  
03000 MOULINS  
Tél : 04 70 48 42 55



[allier@servicederemplacement.fr](mailto:allier@servicederemplacement.fr)



Service de remplacement -  
Allier

## Notre engagement auprès des jeunes installés

Toute exploitant agricole de l'Allier peut adhérer et bénéficier du service. Pour faciliter l'accès des jeunes installés au service, le service de remplacement de l'Allier, s'engage à proposer une **réduction de 50 %** sur le montant de la cotisation annuelle pendant les 5 premières années d'installation\*. Pour en bénéficier, contactez le service de remplacement et signez le bulletin d'adhésion. Une facture au tarif réduit vous sera adressée.

*\*Le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration.*

## Qui sommes-nous ?

- Un service géré par des agriculteurs pour des agriculteurs, pour vous permettre de **prendre du temps** pour
- Un congés maternité (prise en charge des frais par la MSA\*),
  - Un congés paternité (prise en charge des frais par la MSA\*, hormis 12€ par jour de CSG et CRDS),
  - Des congés, évènements familiaux (possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt de 60%\*)
  - Participer à une formation (aide du Ministère de l'Agriculture\* de 112,50€ par jour, crédit d'impôt de 80%\*)
  - S'engager professionnellement (aide de l'Etat \*, aide du Conseil régional\*)
  - Une convalescence pour maladie, accident (aide de la MSA\*, crédit d'impôt de 80%\*, assurance privée)

*\*aides financières de partenaires soumise à conditions*

